

*Air Canada*

En étudiant ce projet de loi, je constate qu'il y a trois questions dont je voudrais parler. La première porte sur la question de l'abus de confiance. La deuxième est le principe de la privatisation que cette vente représente. La troisième porte sur la braderie d'Air Canada même.

Tout d'abord permettez-moi de parler de l'abus de confiance. Le 15 janvier 1985, le *Globe and Mail* signalait que le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré que les sociétés Radio-Canada et Air Canada ne seraient pas vendues, qu'il examinerait la question, mais que le Canada avait besoin d'une ligne aérienne nationale.

C'était un engagement très clair que prenait le premier ministre sauf qu'il faisait une légère réserve. Nous constatons maintenant que la réserve l'emporte sur l'engagement. Les Canadiens ont été amenés à croire une chose. Le premier ministre les a portés à croire qu'Air Canada ne serait pas vendue. On vend maintenant Air Canada. Cette façon d'agir renforce l'impression des Canadiens depuis au moins trois ans qu'on ne peut faire confiance au premier ministre et qu'il dirige un gouvernement auquel non plus on ne peut accorder sa confiance. Je ne peux comprendre pourquoi les députés de l'arrière-plan tolèrent cet abus de confiance.

L'abus de confiance que constitue la braderie d'Air Canada n'est pas un incident isolé. S'il l'était, les Canadiens pourraient le pardonner, mais cela fait partie d'une tendance. La seule cohérence que nous avons constatée chez le premier ministre est cette tendance à abuser de la confiance des Canadiens.

Durant la campagne électorale de 1984, nous avons entendu parler de justice en matière d'impôt. Nous avons vu que l'équité en matière d'impôt signifie que ceux qui gagnent plus de 100 000 \$ par an peuvent éluder l'impôt, tandis que les simples contribuables en paient davantage. Pendant la campagne électorale de 1984 et depuis lors, on nous a promis un train de mesures au sujet des garderies. Nous n'en avons pas encore eu les détails, mais ce que nous en savons nous porte à croire qu'il n'y aura pas plus de places de garderies au Canada que si l'on s'en remettait à la croissance normale qui se dégage des dix dernières années. Voilà encore violée la promesse faite aux parents canadiens d'un programme de garderie adéquat et général.

Les promesses faites aux Indiens ont été violées. Je pense en particulier à celles de l'ex-ministre des Affaires indiennes, l'ex-député de Rosedale, qui a démissionné depuis. Je suppose qu'il en avait ras le bol du gouvernement et de ses promesses violées. Il avait promis, non seulement en son nom personnel mais en sa qualité de ministre, que les bandes indiennes n'auraient pas à souffrir du projet de loi C-31. Il avait promis qu'il y aurait des logements suffisants et qu'il y aurait des crédits suffisants.

Le comité des affaires indiennes consacre des audiences au projet de loi C-31 pour voir comment se déroule la réintégration dans leur statut de ceux qui en avaient été privés par des mesures législatives injustes. Le comité a constaté qu'effectivement les bandes indiennes en pâtissent et que les réintégrés en pâtissent. Le gouvernement n'a pas respecté l'engagement pris en son nom par l'ex-ministre des Affaires indiennes.

Le dernier exemple, c'est que la ministre des Communications (M<sup>lle</sup> MacDonald) a promis qu'il y aurait un projet de loi au sujet de la distribution des films au Canada. Il devait être publié le 1<sup>er</sup> juin. Mais le premier ministre, sans doute poussé par Jack Valenti, est intervenu et la conférence de presse a été contremandée. La ministre a même songé à démissionner, par principe. Si un membre du Cabinet avait effectivement démissionné par principe, cela aurait fait du bruit. Mais la ministre s'est ravisée et maintenant elle fait la volonté du premier ministre. Les modifications que le Cabinet du premier ministre voulait faire apporter à ce projet de loi sont en voie de réalisation. Je ne sais pas en quoi consistent ces changements, mais je parierais qu'ils ne vont pas améliorer le projet de loi qui doit améliorer le sort de l'industrie cinématographique canadienne. J'en ai la conviction.

Le gouvernement ne fait pas ce qu'il avait promis, ce qui est déjà assez grave, mais ce n'est rien en comparaison des violations directes de ses engagements. Par exemple, au cours de la campagne électorale de 1984, le premier ministre a fait beaucoup de tapage autour du népotisme des libéraux. Il y avait sûrement au Canada des gens qui en avaient plus que marre du népotisme dont faisaient preuve depuis très longtemps les libéraux. Le premier ministre promettait qu'il en serait autrement sous son leadership. Nous n'avons vu aucune différence. Tout ce que nous avons constaté, c'est que l'assiette au beurre n'est plus à saveur libérale, mais plutôt à saveur conservatrice. La situation est aussi mauvaise, la différence, très difficile à voir.

● (1220)

Nous avons entendu si souvent le premier ministre affirmer que nos programmes de sécurité sociale représentaient pour lui une mission sacrée que cette expression est devenue un euphémisme, synonyme d'abus de confiance. Les Canadiens sont si habitués à l'entendre parler de missions sacrées qu'ils savent qu'encore une fois il ne respectera pas ses promesses. Le premier ministre lui-même a compris et il n'utilise plus cette expression. C'est un peu comme les gens qui ont cessé de parler de crise financière lorsque les crises se multipliaient et que la situation s'aggravait et qui préféraient parler de dépression. Cela leur paraissait moins tragique. Eh bien, après la grande dépression des années 1930, ils ne voulaient plus entendre le mot dépression.